

XXXVIII^{ème} Congrès de la SFE « NANTES 2022 » du 12 au 15 octobre

La SOCIETE FRANÇAISE D'ENDOCRINOLOGIE attribuera : **Une Allocation de Recherche de 32 000 €**

DESTINEE A FINANCER PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT UN PROJET DE RECHERCHE
FONDAMENTAL, CLINIQUE OU TRANSLATIONNEL
SUR UNE THEMATIQUE RELEVANT DE L'ENDOCRINOLOGIE.

Candidat(e) :

- ◆ Scientifique ou Clinicien(ne) ;
- ◆ Titulaire d'une Thèse ;
- ◆ Membre de la SFE. Son(a) Responsable scientifique doit être impérativement membre de la SFE et s'être acquitté(e) des cotisations 2021 et 2022 ; le dossier ne sera pas recevable si ces conditions ne sont pas remplies.

La « *fiche de candidature* », constitue le dossier du(de la) candidat(e), en un seul et unique document.
Tous les items doivent être remplis en ligne, sur le site : <http://www.sfendocrino.org>.

avant le 2 mai 2021

Le Jury du *Conseil Scientifique Pérenne* présidé par le Professeur Véronique KERLAN, est composé de 10 membres (Scientifiques et Clinicien(ne)s) nommé(e)s par le *Conseil d'Administration* de la SOCIETE FRANÇAISE D'ENDOCRINOLOGIE (seul habilité) sur proposition du *Bureau*.

Le montant de cette allocation de recherche sera versé à une institution qui fléchera la somme exclusivement pour le financement de fonctionnement de ce projet, selon la réglementation en vigueur.

La remise de l'allocation se fera lors du congrès de la SFE à NANTES (entre le 12 et le 15 octobre 2022).

Le(a) récipiendaire devra envoyer les publications relatives à son projet à la SFE, présenter dans un délai de 2 ans ses résultats lors du congrès de la SFE et rédiger un résumé qui figurera sur le site de la SFE. Le(a) récipiendaire s'engage à mentionner le soutien financier de la SFE.

Un bref article résumant les principaux résultats pourra aussi être publié dans les « *Annales d'Endocrinologie* ».